Solidaires Finances Publiques 72
33, avenue du Général de Gaulle 72038 Le Mans cedex 9
☎ 02.43.83.81.14
courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

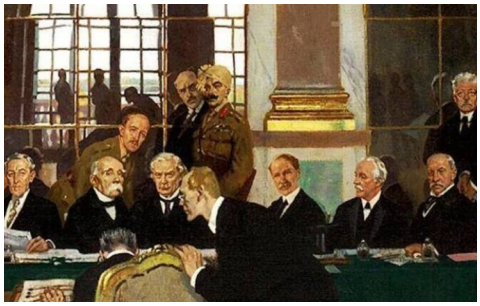

Compte-rendu des Comités Sociaux d'Administration Locaux du 11 janvier 2024

CSAL N° 1 : REGLEMENT INTERIEUR

A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, et en référence aux conséquences du traité de Versailles, le Président a dit espérer que les organisations syndicales ne deviendront pas les oppresseurs de demain… Il a souhaité d'autre part clarifier les rumeurs de déménagement de la Trésorerie Hospitalière du Mans. Il a précisé que contrairement à ce que les agents pensaient avoir compris, il n'y aurait pas de déménagement en 2024 !!!

- ***Approbation des PV du CSAL du 5 octobre 2023.***

Le PV a été approuvé.

- ***Adoption du règlement intérieur du CSAL de la DDFIP de la Sarthe (pour avis).***

Comme il l'avait été lors de la Formation Spécialisée, le règlement intérieur du CSAL, « le Diktat » est proposé pour avis sans aucun amendement. Un vote contre unanime a été rendu.

Les amendements proposés dans le cadre de la Formation Spécialisée, qui seront annexés audit règlement intérieur, ont recueilli, pour leur part, un avis favorable unanime.

- ***Présentation du calendrier des instances du 1er semestre 2024 (pour information).***

Cinq Comités Sociaux d'Administration Locale sont d'ores et déjà programmés au premier semestre 2024. Nous avons fait remarquer que pour la première fois depuis de nombreuses années, il n'y avait pas de sujets concernant des restructurations.

- ***Questions diverses.***

Nous avons demandé pourquoi la direction n'avait pas organisé de permanences sur le sujet des mutations cette année ? La direction a répondu que les questions qui remontaient étaient traitées au fil de l'eau. Elle n'a cependant pas fermé la porte à d'éventuelles permanences.

Nous avons évoqué le sujet des acomptes de réductions ou crédits d'impôts, qui pour un certain nombre, sont indus, mais qui cependant, restent versés. D'autres usagers qui eux ne souhaitaient plus recevoir d'avance, pensant ne plus y avoir droit, et qui ont donc fait le nécessaire sur leur compte en ligne, devraient quand même percevoir cette avance ! D'où vient le problème ?… La direction a indiqué avoir saisi le sujet à bras le corps…

Pour ce qui concerne le pont de l'Ascension, et malgré le fait que de plus en plus d'organismes comme la Chambre des Notaires aient indiqué qu'ils fermeraient leurs portes à l'occasion de ce pont, le Directeur Général, égal à lui-même, n'a toujours pas changé son fusil d'épaule…

L'administration, pour sa part, a évoqué des sujets immobiliers. Le CDFP de Mamers pourrait accueillir la Mission Locale Sarthe Nord (potentiellement 15 agents).

A La Flèche, nos locaux devraient accueillir la sous-préfecture ainsi que des services de l'Education Nationale. Ces opérations sont pilotées au niveau régional par le service de la politique immobilière de l'Etat. Une réflexion globale est d'autre part en cours pour ce qui concerne les services abrités dans le cadre de locations. Pour information, le coût des locations de bâtiments pour notre administration dans le département, s'élève à 170 000 euros par an.

Compte tenu des travaux assez longs qui vont intervenir place des Halles, près de laquelle est implanté le Centre de Contact, les agents de ce service devraient déménager provisoirement sur un autre site du Mans.

L'administration a également évoqué la médiation qui sera menée au Service Départemental des Impôts Fonciers. Cette médiation est engagée. La présentation de la démarche aux agents interviendra à partir du 20 janvier.

Le « chantier » « les parcours de carrière », destiné exclusivement aux cadres A et A+ a été lancé. Au plan local, un atelier sera dévolu à ce sujet le 1er février.

Enfin, la direction a indiqué qu'une nouvelle enquête de l'Observatoire Interne allait être lancée dès la semaine prochaine.

****

Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Local (CSAL)
du 11 janvier 2024
« Le *Diktat* »

Monsieur le Président,

Pour certains, il ne s'agit que d'une exigence imposée. Ceux-là occultent souvent que cette exigence n'est fondée que sur la force et la coercition.

D'autres, qui vivent plus à l'est, appellent ça *oukase*. Cela ne les dérange pas plus que ça. La force de l'habitude, sans doute. Il arrive en effet un moment où la lassitude et la résignation s'imposent tant furent nombreux et pesants les édits du Tsar et les décrets soviétiques. Le fameux fatalisme slave, cette doctrine philosophique qui estime que ni l'intelligence ni la volonté humaine ne peuvent modifier le cours des événements, n'est pas qu'une légende !

Pour d'autres encore, et nous sommes de ceux-là, il s'agit bien d'une décision arbitraire, impérative et brutale, qui prend tout son sens à travers le mot *Diktat*.

Diktat est un terme désormais entré dans le langage courant. Il a été emprunté à la langue de Goethe, et signifie littéralement la « chose dictée.». Le terme *Diktat* est surtout connu pour avoir été celui retenu par les allemands pour qualifier le Traité de Versailles de 1919.

Monsieur le Président, le règlement intérieur du CSAL qui nous est proposé aujourd'hui, après, rappelons-le au passage, plusieurs mois d'attente, n'est rien de moins qu'un *Diktat !* Comment en effet, considérer autrement cette succession d'articles qui n'a pour seul but que de mettre à genoux, voire, n'ayons pas peur des mots, d'humilier, les organisations syndicales.

Pourtant, les représentants **élus** de ces organisations ont été originellement mis en place pour être les garants d'un dialogue social de qualité au sein de notre administration. Même s'il est vrai que cette qualité s'est peu à peu effritée ces dernières années, les organisations syndicales n'en possédaient pas moins encore une infime influence. C'était tout particulièrement le cas en matière d'hygiène,de sécurité, et de conditions de travail. Nous détenions encore un très fragile et léger contre-pouvoir face à la toute-puissance de la Direction Générale.

Mais, désormais, ce projet de règlement intérieur ne nous octroie plus qu'un rôle désuet, même pas honorifique, et encore moins honorable. Comment sera-t-il possible désormais de mener ce dialogue social avec des droits réduits à peau de chagrin, avec des possibilités d'intervention rognées au maximum ?

Certes, vous allez nous répondre que toutes nos remarques, ou autres annotations à l'encontre du *Diktat* vont être annexées au dit règlement intérieur. Mais, vous ne manquerez pas de nous préciser aussi (ou pas!), qu'*in fine*, ces remarques ne constitueront, au final que d'obscurs accessoires, et donc, qu'elles ne serviront à rien ! Au fond, ce n'est qu'un os à ronger pour nous faire croire qu'il nous reste un rôle à jouer... Quand même, quel curieux sens du dialogue social que celui du Directeur Général !!!

La Formation spécialisée du Comité Social d'Administration Locale, l'ancien et vénérable Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail, aura le triste privilège de partager avec le Comité Social d'Administration Local, tout court, ce règlement intérieur régressif.

Suivant la procédure imposée par la Direction Générale, vous lui avez demandé son avis, alors la Formation Spécialisée vous a dit tout le mal qu'elle pensait du *Diktat*.

Qu'importe, les jeux sont faits, Le Directeur Général a tranché. Ce sera comme ça et pas autrement. La messe est dite, *Ite missa est !*… Il eût été latiniste, il ne nous l'aurait pas dit autrement… On se demande quand même parfois si notre administration et son fonctionnement eux-mêmes l'intéressent, tant il paraît

étranger à nos problématiques. En témoigne sa dernière prestation télévisuelle, qui à cet égard est particulièrement révélatrice. Au fond, on pourrait le qualifier de despote, mais pas éclairé.

Après l'épisode des ponts dits naturels, voici venir celui du règlement intérieur du CSAL. Sa mesquinerie est si développée qu'il va même jusqu'à laisser les directions locales se débrouiller pour tenter de « vendre sa soupe » aux représentants du personnel, non sans avoir auparavant miné le terrain. Il démontre ainsi, au passage le peu de cas qu'il fait de votre travail, et combien il vous porte en grande estime…

Pourtant, si l'on se réfère aux propos tenus lors de ses vœux adressés aux agents pour 2024 ; « *ses vœux les plus sincères* » ; il ne souhaite rien d'autre que « *nos conditions de travail soient au coeur de son attention et de sa politique des ressources humaines* ». Comment autrement que par l'adjectif sardonique pourrait-on qualifier une telle attitude ?…

Au fond, Monsieur le Président, notre Direction Générale n'a rien à envier à l'esprit qui animait les vainqueurs de 1918. Ces vainqueurs qui en voulant écraser et humilier l'adversaire d'hier le 28 juin 1919, devinrent au final les grands perdants du lendemain. Il n'est pourtant nul besoin de rappeler ici, sauf peut-être quand même pour le Directeur Général, que le traité de Versailles qui se voulait garant d'une paix durable fut un échec complet qui fit le berceau de la deuxième guerre mondiale. Ce règlement intérieur irresponsable, ce *Diktat* pourrait bien, à son tour, engendrer un déséquilibre social sans précédent dans l'histoire de notre administration.

****

CSAL N°2 : EMPLOIS

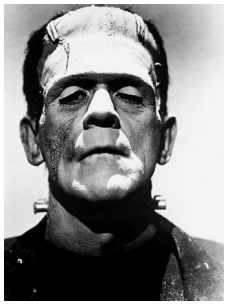

Ce CSAL ne comportait qu'un seul point à l'ordre du jour : la déclinaison locale des suppressions d'emplois programmées au 1er septembre 2024.

A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, le Président n'a pas apporté de réponse de fond. Néanmoins, au même titre que nous dans nos propos liminaires, il s'interroge sur la méthode de répartition des suppressions, dont il a reconnu qu'elle était pour le moins confuse. Les réponses aux questions qu'il n'a pas manqué de poser à la Direction Générale lui ont également semblé peu claires. Au fond, à part Fournelstein, personne n'y comprend rien !!!…

Sinon, les suppressions nettes programmées sont les suivantes :

SERVICE	IP	IDIV HC	IDIV CN	A	B	B GEO	C	TOTAL
DIRECTION	+1	-1						0
EDR							-1	-1
SPF LE MANS					-1			-1
SIE MAMERS							-1	-1
SIP MAMERS					-1			-1
SIP LA FLECHE							-1	-1
SIE LE MANS							-1	-1
SDIF						-1		-1
TOTAL					-2	-1	-4	-7

****

Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 11 janvier 2024

Monsieur le Président,

Quand le 1er janvier 1818 Mary Shelley publie son premier roman, elle est loin de se douter qu'il passera à la postérité, et constituera une source d'inspiration pour nombre d'artistes, d'écrivains ou de cinéastes.

Il est vrai que son œuvre, bien ancrée dans son époque, possédait une intrigue qui faisait la part belle aux innovations scientifiques. Certains la considèrent même comme le roman précurseur de la science-fiction. Il faut dire que l'idée de départ était plutôt sympathique. Il ne s'agissait, rien de moins, que de se glisser dans

le costume de Dieu lui-même. Que celui qui n'a jamais voulu devenir Dieu quand il était petit nous jette la première pierre ! Vous-même, Monsieur le Président, tel un simple porte-parole qui devient ministre, puis premier ministre, n'avez-vous jamais eu l'ambition de devenir Dieu ?...

Mary Shelley était également loin de se douter que son petit roman sans prétention écrit sur un coin de table pour distraire ses amis lors d'un voyage en Suisse, constituerait une source d'inspiration pour la Direction Générale des Finances Publiques, en France, en 2024. Elle était loin de se douter que son œuvre influencerait le « Docteur Fournelstein », dit « le Maître » pour justifier les suppressions d'emplois dans son administration.

Car, même si, à entendre le discours lénifiant de la Direction Générale en début d'année 2023, nous avons presque cru un moment y échapper, (sommes-nous naïfs !), il y aura bien des suppressions d'emplois à la DGFIP en 2024. Précisément sept-cent quatre-vingt-trois emplois seront supprimés dans les directions territoriales, dont sept en Sarthe. Cela fait même du département le plus gros contributeur de la région... Sept emplois !!! Il s'agit de nouveau de supprimer sept emplois dans notre direction, après les quelques deux-cent-vingt-sept des dix dernières années, et les quarante-cinq-mille au plan national.

Certes, Monsieur le Président, reprenant les éléments de langage qui vous sont distillés, vous nous répondrez qu'au plan national, cette année il n'y a pas de suppressions, mais cent-quarante-huit créations nettes à la DGFIP. Vous nous direz encore que ces suppressions dans notre département sont presque deux fois moindres que l'an dernier. Pour notre part, nous y voyons plutôt des « tours de passe-passe » orchestrés à partir de redéploiements, ou autres transferts de missions.

Quoiqu'il en soit, il vous a fallu de nouveau vous creuser les méninges pour trouver où prélever, car finalement ces emplois, pour répondre aux volontés du « Maitre », il faut bien les supprimer ! Les services, qui tous sans exception sont aujourd'hui exsangues, il vous faut encore, et de nouveau continuer de les affaiblir.

Quelle ironie quand ledit « Maître » indique ouvertement, sans vergogne vouloir « *instaurer plus de stabilité et de sérénité dans nos évolutions* », quand il nous souhaite de « *retrouver la clarté dans nos missions, et que chacun se sente bien dans son action au service de notre pays* », quand il nous annonce enfin « *qu'il faut naturellement renforcer nos moyens* » !!!... Il ose tout !…

Heureusement, pour vous aider dans votre tâche, le bon « Docteur Fournelstein » a mis à votre disposition tout un processus scientifique, déjà décrit par Mary Shelley dans son roman de 1818. Certes, il faut être un peu féru de sciences pour tout comprendre, mais nous connaissons, Monsieur le Président, vos facultés d'adaptation.

En outre, le mode d'emploi, pour qui possède les bases, est relativement clair, il n'y a qu'à suivre cinq étapes. Sur le papier, c'est presque aussi simple qu'une bonne recette de cuisine.

Cela étant dit, pour notre part nous ne devons pas avoir le niveau de base requis, car nous n'avons rien compris. Entre « *la reprise d'emplois fléchés, les renforts et redéploiements, la contribution proportionnelle, le correctif charge et enjeux, le correctif environnemental et le correctif opérationnel* », nous arrivons à un résultat positif. D'après nos calculs, après application des formules du « Maître » il faudrait, pour que les services fonctionnent correctement, créer dans le département deux-cent-vingt-sept emplois ! Soit peu ou prou, l'équivalent des emplois supprimés en Sarthe depuis dix ans.

D'où vient l'erreur, Monsieur le Président ? De votre calcul ?… De notre calcul ?… Des formules du Docteur Fournelstein ?… De prime abord, nous penchons pour cette dernière possibilité… Nous le lui avons déjà fait savoir, « le Docteur Général» est en train de se fourvoyer. Depuis sa prise de fonction, à trop vouloir se prendre pour Dieu, à trop vouloir restructurer les services, tailler dans les effectifs, abuser des avancées techniques ou technologiques il n'a finalement réussi qu'à déséquilibrer une administration autrefois efficace et reconnue en une entité désordonnée en quête d'identité, et qui de surcroît apparaît de moins en moins humaine, tant du point de vue des usagers, que du point de vue des agents qui y travaillent encore.

Monsieur le Président, vous qui avez un contact privilégié avec lui, il est peut-être temps de rappeler à notre Directeur Général que le roman de Mary Shelley : *Frankenstein ou le Prométhée moderne* se termine mal, tant pour le Docteur Frankenstein, que pour sa créature...